

Décision

Générale

colonial

Décision n° 50-414-1931 portant délégation des pouvoirs disciplinaires à M. Bodin. adjoint au commandant de cercle de Cobad-DikKil.

n° 50-414-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1931

Numéro JO
n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro
31 mai 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu d'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 2 du décret du 15 novembre 1924 portant réglementation des sanctions de police administrative indigène, promulgué par arrêté du 11 décembre 1924 : Vu la décision n° 259, du 10 avril 1931, portant nomination de M. Podin, adjoint principal des services civils, adjoint au commandant du cercle de Gobad-Dikkil : Sur la proposition de l'administrateur des colonies commandant le cercle de Gobad-Dikkil (lettre n° 104, du 23 mai 1931),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les pouvoirs disciplinaires sont délégués à l'adjoint principal de classe exceptionnelle Bodin Clément, dans l'exercice de ses fonctions d'adjoint au commandant de cercle de Gobad-Dikkil et durant ses absences du chef-lieu du cercle. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée, publiée partout où besoin sera et insérée au journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC,